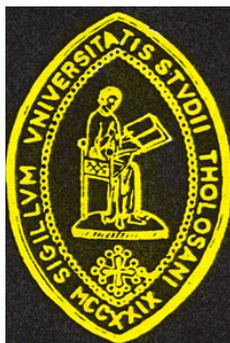




Procès qu'intentent en 1784 quatre étudiants toulousains à leurs professeurs de la Faculté de Médecine

TRICOIRE JEAN LOUIS
AOUT 2021



Procès qu'intentent quatre étudiants toulousains à leurs professeurs de la Faculté de Médecine.

Tricoire Jean Louis *, Bonnel François **

* Chirurgien retraité

Service d'Orthopédie Traumatologie, P. P. Riquet, hôpital Purpan. 31000 Toulouse

** Service d'orthopédie, Clinique Beau Soleil, 119 avenue de Lodève, 34070 Montpellier

Conservatoire d'Anatomie, 2 rue de l'école de médecine, 34000 Montpellier

Résumé : L'histoire se situe à la fin du siècle des lumières, avant la révolution, en 1784 : quatre étudiants en médecine de Toulouse intentent un procès à leurs professeurs. Les quatre étudiants veulent soutenir leur thèse à Montpellier (qui vient de fêter ses 800 ans d'existence). C'est un prestige non négligeable auprès de la clientèle que d'avoir une thèse soutenue dans une des plus vieilles universités de France. Les professeurs toulousains refusent les certificats nécessaires à ce changement de Faculté. Le refus des professeurs s'appuie sur une augmentation du nombre de fuite d'étudiants de Toulouse vers Montpellier. Avant eux de nombreux départs d'étudiants pour Montpellier ont eu lieu. Les professeurs de Toulouse refusent de leur accorder les documents nécessaires. Afin d'obtenir ces documents, les étudiants intentent un procès à leurs professeurs. Les rapports entre les deux Facultés sont alors très tendus.

En 1784, quatre étudiants de Toulouse rédigent un mémoire de protestation contre les mesures prises à leur encontre par les professeurs de la Faculté de médecine. Le mémoire sur soit-montré est confié à un rapporteur de Miramont, au procureur Soubiran & à l'avocat général de Rességier. Les étudiants sont Jean-Joseph-Sébastien Falgayrac dont le père est avocat, Jean-Barthélemi Pon, Bernard Pinac, & Pierre Bidot. Personne jusqu'à ce jour n'a relevé ces faits.

Comment ces étudiants en sont-ils venus là ? Ils veulent soutenir leur thèse à Montpellier, Faculté la plus prestigieuses de France avec Paris. Cette demande est réalisée dans le cadre de l'édit Royal de 1707 portant sur le règlement des facultés de médecine ou « *Loi sur l'enseignement et l'exercice de la médecine* » comprenant XXXVIII articles & enregistré à Toulouse le 19 mai 1708. Pour bénéficier d'un changement de faculté, dans le cadre de la loi de 1707, les étudiants doivent répondre à certaines conditions : avoir pris leur inscription deux fois par an, avoir suivi les cours et réussi les contrôles. Les attestations nécessaires pour le changement de Faculté doivent être rédigées par leurs professeurs.

Ils demandent directement les attestations à chaque professeur qui les convoque dans leur bureau. Ils y subissent un interrogatoire pour définir leur intention et finalement ils sont traités par le mépris & qualifiés de « polissons ». Après ces entrevues les professeurs refusent de donner les certificats et attestations nécessaires au changement de Faculté. Devant ces portes fermées, ils font part de leurs prétentions à l'Avocat Général Rességier qui consulte les professeurs, le refus persiste. Les quatre étudiants déposent alors une requête sur soit-montré à la Cour le 29 juillet 1784.

Cette situation est le résultat d'un contexte particulier. Avant leur demande, la Faculté de Toulouse constate le départ d'étudiants pour Montpellier afin d'y passer leur thèse. Devant la présence de ces quatre nouvelles fuites les professeurs s'opposent à leur départ.

De tout temps les changements de Facultés ont eu lieu. Depuis décembre 1783, le nombre de mutant semble s'accroître. Une rumeur parcourt la Faculté de Toulouse : « *des étudiants quittent la Faculté de Médecine de Toulouse pour celle de Montpellier, les grades y sont*

donnés sans attestations d'inscriptions». Les professeurs de Toulouse écrivent à leur homologue de Montpellier pour savoir si une faveur lors des inscriptions est à l'origine de ces bruits.

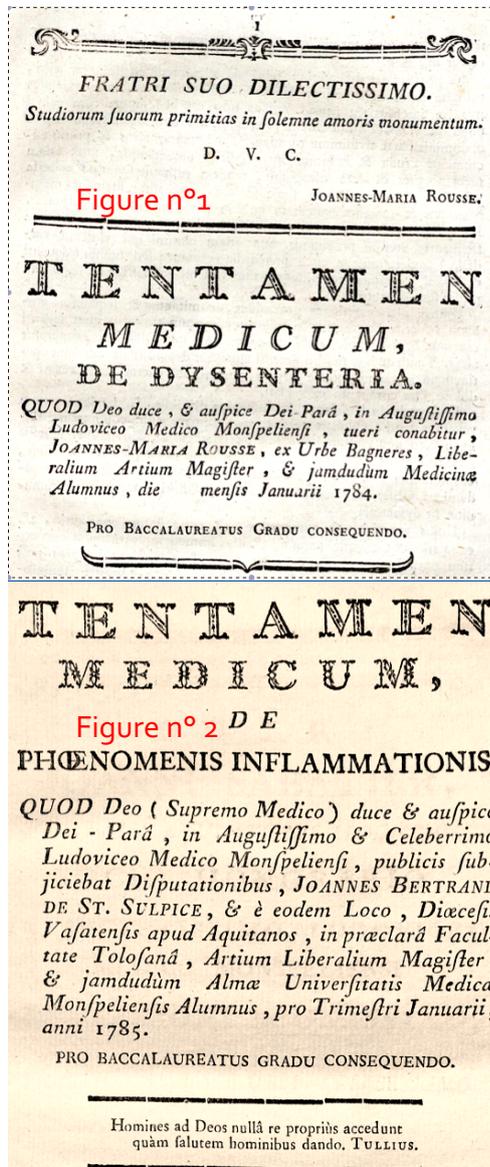


Figure n°1

Figure n°2 D E

Les professeurs de Montpellier répondent le 8 janvier 1784. 7 étudiants venant de Toulouse n'ont pas bénéficié de mesures de faveur. Ils avaient les attestations nécessaires & ont été inscrits à Montpellier. Il s'agit de : **Ferrère, Chapouille, Magiscas, Bellou, Lacam, Chautard, Calvignac**. En revanche, ils renvoient à Toulouse le fanfaron **Rousse** (natif de Bagnères) : il se vantait d'avoir pu s'inscrire à Montpellier sans extrait d'inscription & sans attestations d'études. Ce qui est douteux : il fut refusé à Montpellier faute de documents, conformes à la loi de 1707, son attitude est jugée fautive & hypocrite. Montpellier lui donne toutefois des assurances, qu'une fois bachelier à Toulouse, il pourra revenir à Montpellier pour s'inscrire à la licence & au doctorat & cela gratuitement. Le plus surprenant est qu'à cette date Rousse a passé sa thèse (Bachelier) en janvier 1784 ! (Figure n° 1 : Thèse de Rousse) ce qui semble ne pas avoir été su à l'époque ? Deux autres étudiants ont été pris sans certificat : **Séngés** et aussi **Lacam** de la liste initiale ? La débauche d'étudiants semble organisée. En parallèle l'étudiant Rousse, pour obtenir ses certificats il innove en s'adressant avant nos 4 étudiants directement par une requête au Parlement de Toulouse. Les professeurs réunis le 09/03/1784 regrettent que Rousse ne se soit pas directement adressé à eux, magnanimes ils lui auraient donné ce qu'il demande ? Drôle de demande car à la date du 9 mars 1784 Rousse a sa thèse en poche depuis deux mois !

La faculté de médecine de Montpellier, mon ancienne faculté, est fautive en admettant des étudiants sans justificatifs afin d'augmenter son activité dans la formation de médecin. La moitié des transfuges, environ 18 ou 20, sur 40 ans, notent sur le titre de leur thèse leur passage à Toulouse, (Figure n°2 : maître des arts libéraux de la Faculté de Toulouse) les autres ignorent leur ville de formation initiale. Parfois la dédicace laisse à penser que toutes leurs études ont eu lieu à Montpellier. La bande des 4 (Falgayrac, Pon, Pinac & Bidot) ne mentionnent pas leur origine toulousaine sur leur thèse.

Si les départs deviennent de plus en plus nombreux, ils vont créer un préjudice pour Toulouse où les bancs peuvent se vider, préjudice également pour Montpellier s'il accepte des étudiants sans dossiers, son renom scientifique et l'honorabilité de ses maîtres vont en être salis et discrédités. Dans cette atmosphère délétère, il paraît normal que nos quatre étudiants se voient refuser tout naturellement les équivalences demandées pour partir à Montpellier & y « prendre leur grade ».

Le 29 juillet nos étudiants envoient une requête à l'avocat général (Figure n°3) pour



Figure n°3

professeurs)

Signés par Bidot, Pinac, Pon & Falgayrac,
De Miramont, Rapporteur, Soubeiran, Procureur.

obtenir par son intermédiaire les attestations de leurs études nécessaires au transfert de leurs dossiers (comme l'aurait fait Rousse?). Les demandes d'attestations s'appuient sur l'édit de 1707 qui laisse la liberté de passer d'une université à l'autre sans la contrainte de recommencer le cycle d'étude. Leur cursus est conforme aux différents articles de l'édit, les quatre ont réussi les examens & veulent simplement l'application du règlement.

Ils demandent à la Cour de leur faire délivrer :

- **Attestations d'assiduité & temps d'étude 1783/1784.**
- **Attestations des actes probatoires 1783/1784.**
- **Extrait des huit inscriptions, commencées en novembre 1782, et finissant au trimestre de juillet 1784.**
- **De condamner les professeurs « aux dépens ».**
- (Les frais du procès à charge des

Cela entraîne une délibération des professeurs de Toulouse : « les demandes ne sont plus légitimes, elles sont injurieuses pour Toulouse » (feuillet 60 & suivants du registre des délibérations). La faculté de Montpellier fomenta cette cabale, car après un an d'étude le baccalauréat est accordé, les autres grades sont réalisés en un an de formation (Ce qui est interdit par l'article XIX de l'édit de 1707). Montpellier se défend & se drape dans sa dignité, « *Ayant l'honneur de composer la plus ancienne et la plus célèbre école d'Europe, disaient-ils, on nous verra toujours jaloux d'en maintenir le lustre qu'exactly à remplir nos devoirs* ». Par ailleurs ce sera la ruine des écoles à Toulouse, si les étudiants désertent & se font graduer ailleurs, comme ce fut le cas à Paris au 13^{ème} siècle. L'édit de 1707 rend le passage en théorie plus difficile d'une faculté à une autre, l'étudiant demandeur ne doit pas avoir eu d'échec dans son cursus & dans certains cas le refus est possible. Il existait autrefois un curieux adage : « *Science à Toulouse, réputation à Montpellier* », une fois titré à Montpellier le retour à Toulouse est facilité par un nombre de postes plus important à l'hôpital. Dubernard doyen de Toulouse ajoute : « *De fait Toulouse pourrait donc sans crainte voir quelques-uns de ses étudiants les moins zélés gagner la faculté de Montpellier, puisqu'elle en recevait en échange ses membres les meilleurs.* ». De nombreux docteurs après avoir étudié et pris leur grade à Montpellier ont été agrégés à Toulouse.

Les professeurs contre-attaquent. Le 2 août, ils demandent des modifications de l'édit de 1707, & de nouveaux règlements auprès de l'avocat général. Ils réitérèrent leur demande les

4 & 9 Aout. Ils s'alarment d'un risque d'émigration des étudiants suivi d'un anéantissement de la faculté de médecine (rappelant le cas de Cujas « juriste consul » qui lors de son départ pour Bourges fut suivi par 500 étudiants). Ils échafaudent des solutions pour contrer cette possibilité de départ en cours de formation & avant les grades. Ils imaginent que lors de son inscription l'étudiant paierait 200 livres soit une avance d'1/3 du grade. Cette réaction pour les étudiants n'est pas honnête, l'argent est le mobile des professeurs disent-ils ? Ils sont découverts. (Par humour : *les étudiants comparent cette attitude à un curé d'une Paroisse de Toulouse dont les habitants vont mourir ailleurs & pour prévenir cette fuite, lors du baptême le paroissien paye les droits du mariage & de l'enterrement.*)

A la fin de la réunion, les professeurs délibèrent et communiquent au premier avocat général de Rességier qu'ils refusent leur demande. Il n'y a pas de suites dans le registre des professeurs, les 4 étudiants passent leur thèse à Montpellier. Leur demande d'attestations d'inscriptions ont donc été acceptée. Cet épisode « de la bande des 4 » débute & est exposé du feuillet 42 au feuillet 64 du registre des délibérations, cet épisode est noté par Barbot J dans sa thèse en 1905, « chroniques des chroniques » de la faculté de médecine de Toulouse de 830 pages, mais Barbot n'avait pas leur nom. Comment se fait-il que le mémoire sur soit-montré des 4 étudiants n'existe plus à Toulouse ? On retrouve aux archives départementales deux réponses aux requêtes (Figure 5 & 6) des professeurs. Ils doivent suivre l'édit de 1707 & l'arrêt de janvier 1766.

Année	Inscription (mois)				Bacheliers	Licenciés Docteurs	Fuites
	01	04	07	11			
1782	39	46	52	48	14	16	3
1783	47	53	66	56	12	13	7
1784	50	49	51	47	14	7	5
1785	47	49	69	66	13	Pas de relevé	10
1786	64	60	63	57	17		
Figure n°4	Nette diminution après les 1 ^{ière} année						

L'évaluation du nombre des étudiants transfuges est difficile, bien souvent ils ne notent pas sur la première page de leur thèse leur origine, comme nous l'avons vu. On peut toutefois les estimer & les déduire d'après le livre de Dulieu. On ne retrouve pas à Toulouse de registre d'inscription exclusivement des étudiants en médecine comme le conseille l'édit de 1707. Mais dans le Registre des certificats d'études des étudiants de l'université de Toulouse on retrouve la presque totalité de ces étudiants avec le plus haut grade obtenu à Toulouse.

Ils sont relativement nombreux : on en compte 3 en 1782, 7 en 1783, 4 en 1784 et 10 en 1785. (Figure n° 4) : tableau des inscriptions et des fugues.

- En 1782 : 998 Carrier, 1005 Delouyt de Peyret, 1030 Olombel (3)
- En 1783 : 1056 Bouzinac, 1061 Chapouillè, 1072 Estibaud de Gauré, 1074 Ferrere, 1082 Lacam, 1088 Magescas, 1104 Vigarosy. (7)
- En 1784 : 1113 Bouillac, 1116 Calvignac, 1118 Chautard, **1154 Rousse**, 1156 Sengès. (5)
- En 1785 : 1163 Alary, 1165 Belou, 1167 Bertrand de Saint Sulpice, **1168 Bidot-Peyret**, 1174 Cabibel, **1184 Falgayrac**, 1187 Gay, **1210 Pinac**, **1215 Pon**, & 1230 Vacquié (10).

(En gras, La bande des quatre. Soulignés, les 8 étudiants de la lettre de Montpellier.)

Parmi les 25 transfuges ayant soutenus leur thèse à Montpellier : 10 précisent leur origine toulousaine sur leur thèse, 11 sont retrouvés dans le registre toulousain qui confirme leur Faculté d'origine, 7 + 1 sont nommés dans la lettre des professeurs de Montpellier. Ces différents éléments se recoupent & confirment qu'ils ont réalisé leur étude à Toulouse. (On note la présence de 4 noms à particules)

Les quatre étudiants passent leur thèse à Montpellier. Lors de cette recherche 2 jugements contre les professeurs ont été trouvés, les 12 mars 1785, & le 25 janvier 1786, en réponse à leur demande de modifier l'édit de 1707. La cour demande de suivre cet édit, de tenir un registre où seront notées ces attestations. Les attestations sont délivrées sans frais, les coûts des études et des examens sont précisés. Les situations où les attestations ne doivent pas être données sont également développées : absence aux cours, échecs aux examens. Les professeurs doivent éviter tout relâchement & doivent se conformer aux articles 3 et 4 de l'édit de 1707.

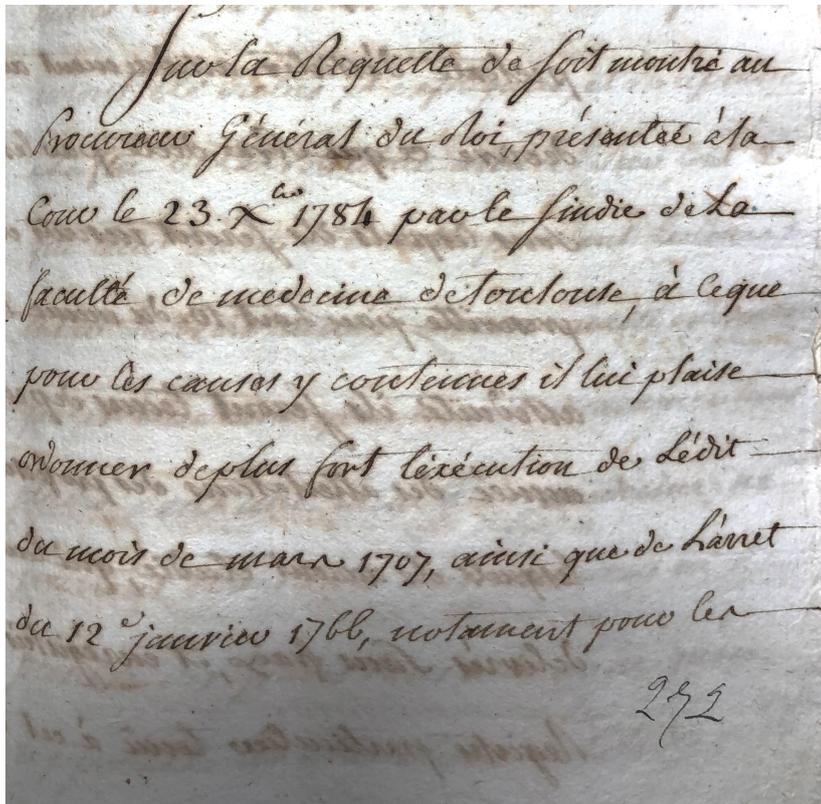
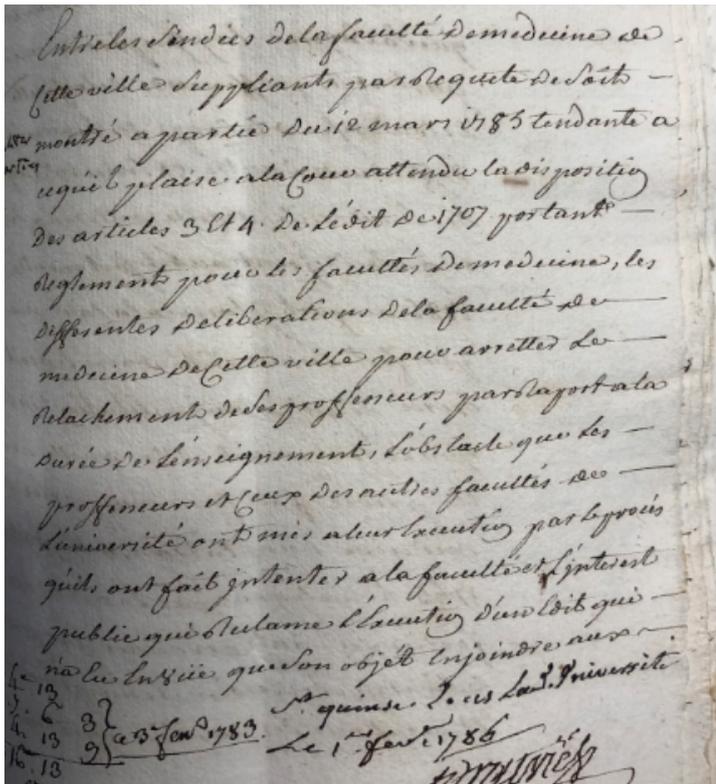


Figure N° 5 & 6 : première page des deux jugements contre les professeurs, ils doivent s'en tenir à la loi de 1707



Les quatre étudiants passent leur thèse en latin à Montpellier :

- Falgayrac** Joannes-Josephus-Sebastianus, « De cancro » Monspelii, J F Picot, février 1785, (4p, in-40).
- Pinac** Bertrandus, « De visione » Monspelii, J Martel aîné, mars 1785 (24P. in-8).
- Pon** Joannes-Bartholomaeus « De parotibus » J F Picot, janvier 1785, 1784 ? (8p in-40).
- Bidot** Petrus « De febre in universali » S.n ; janvier 1785 (18p in-40).

Que sont' ils devenus ?

Deux étudiants sont devenus des hommes politiques, prenant le pas du cataclisme révolutionnaire.

- **FALGAYRAC Jean Joseph Sébastien** : est né à Gaillac le 20/01/1765, la date de son décès est inconnu. Il a 19 ans lors des faits & passe sa thèse à 20 ans.

Fils de Maître Marc Antoine Falgayrac avocat en parlement et de Louise Marie Rest.

Il s'installe médecin à Gaillac. Après la révolution, le 2 germinal an V, il est élu assesseur du juge de paix de Gaillac en 1797 puis l'année suivante devient membre et président de l'administration de Gaillac & membre de l'administration du Tarn. Il est promu après le coup d'état de Bonaparte conseiller de préfecture à Albi le 20 germinal an VII (1800), sous-préfet de Lavaur pendant les 100 jours. Il est écarté sous la restauration, mais élu député centre gauche de 1831 à 1834, au premier collège du Tarn (Albi) (il obtient 217 voix pour 332 votants dont 448 inscrits). Il siège centre gauche, & vote parfois avec l'opposition dynastique. Il signe le célèbre compte rendu des 39 députés du 28 mai 1832 lors de la deuxième législature de la monarchie de juillet. Le 21/02/1843 il prend sa retraite de conseiller de préfecture. En 1848 il est décoré Chevalier de la légion d'honneur. On perd sa trace à 83 ans.

- **PINAC Bertrand** : A une évolution semblable. Il est né le 11/12/1759 à Pouzac (Hautes Pyrénées), décède le 09/09/1836 à Bagnères de Bigorre (à 77 ans). Il a 25 ans lors des faits & s'installe médecin à Bagnères de Bigorre. Il réalise une publication à propos d'une source de Bagnères en 1798 : *Observations sur les eaux minérales de pinac, anciennement d'artiguelongue en Bagnères département des hautes Pyrénées*. La source des Anciens Thermes de Bagnères de Bigorre. Source probablement familiale.

Il devient procureur - syndic du district & président de l'administration municipale puis président de canton. Conseiller d'arrondissement & député des Hautes Pyrénées en 1815. Une impasse de Bagnères porte son nom.

Nous n'avons pas trouvé de traces des deux autres étudiants : **PON Jean Barthélémi & BIDOT Pierre**

- Parmi la liste dite « des fugueurs » : **Vigarosy** Pierre Joseph Marie a été maire de Mirepoix de 1795-1798, ami & docteur de l'astronome Vidal Jacques.

Plus courtoisement au niveau professoral les échanges entre Toulouse & Montpellier ont lieu de façon moins épique, quoiqu'il y ait eu des claquements de portes. Quatre échanges sont bien connus : Le premier, Astruc Jean a réalisé plusieurs allers retours, entre Toulouse & Montpellier. Il est nommé après concours professeur d'anatomie en 1710, à Toulouse & repart au bout d'un an. Mais en 1720 pour augmenter la distance entre la peste & lui il revient à Toulouse, la peste sévissant à Marseille, la distance entre Montpellier & Marseille lui semblant trop courte. Il est nommé professeur & Capitoul. Il fit très peu de cours pendant cette période. Le deuxième, Delpech Jacques-Mathieu n'ayant plus d'espoir de devenir professeur à Toulouse du fait du blocage du poste de Viguerie père par la survivance du poste pour son fils. Il abandonne également ses prétentions parisiennes en s'effaçant devant Dupuytren, & part par à Montpellier en 1803. Le troisième, Chalot Victor vient à Toulouse à l'Hôtel Dieu salle Lazare (salle des colonnes) en 1889, afin de se rapprocher de ses Hautes Pyrénées natales. Il abandonne l'anatomie qu'il pratiquait à Montpellier & se consacre exclusivement à la chirurgie. Le quatrième, Vallois Henri Victor est nommé en 1920 professeur d'Anatomie à Toulouse, après sa formation à Montpellier. Il reste 20 ans à Toulouse, puis part à Paris, professeur au muséum national d'histoire naturelle.

Conclusion :

L'édit de 1707 organise les études médicales & les Facultés de médecine en France. Cet édit est favorable aux grandes Facultés qui peuvent récupérer les étudiants pour leur formation finale & pour la thèse. L'effet inverse est possible, passer sa thèse dans une Faculté moins chère. Considérés par les professeurs toulousains comme des « fugueurs » ils risquaient de mettre à mal la survie de la faculté, il n'en fut rien. Cet épisode chaotique a été essentiellement épistolaire mais tendu entre les deux Facultés se terminant sans esclandre majeur. Cinq ans après la révolution à du aider à cet oubli.

Bibliographie :

- 1) **Archive départementale de Toulouse**, cote 1B 1838 p 138-146, 1B 1835 p 272- 280.
- 2) **Archive BU de l’Arsenal**, Registre des délibérations des professeurs de la faculté de médecine de Toulouse, 1773-1793, cote : Ms 199116.
- 3) **Archive BU de l’Arsenal**, Registre des certificats d’études des étudiants de l’Université de Toulouse : Ms 23 & Registre de la chancellerie de Toulouse : Ms 15.
- 4) **Astruc Jean**. Mémoires pour servir à l’histoire de la Faculté de Médecine de Montpellier. Paris, P G Cavelier, 1767.
- 5) **Bardot Jules**. Les chroniques de la Faculté de Médecine de Toulouse du XIIIème au XXème siècle, Thèse, Toulouse, mars 1905.
- 6) **Bidot Pierre**. Tractata thesis médica, quam puta baccalaureatus gradu dirimendam controversis proponit, thèse, Montpellier, 1785.
- 7) **Bidot-Peyret P**. Nayensis apud Benearnenses, inalma academia, « De febre in universali » S n 1785 (18 p. in 40) Faculté de Médecine de Montpellier 275, 005 1785 n° 1T 19.
- 8) **Cabanés Augustin**. Mœurs intimes du passé, (4^{ème} série). La vie des étudiants. Paris, Albin Michel, 1927.
- 9) **Chanteclair**. La faculté de médecine de Toulouse et ses origines. Revue artistique et littéraire. 24^{ème} année, n° 256, mai 1929.
- 10) **Dulieu Louis**. Deux figures peu connues de la mission montpelliéraine à Marseille et à Aix, lors de l’épidémie de peste de 1720. Languedoc médical n°6, nov-déc 1958, p 1-14.
- 11) **Dulieu Louis**. La médecine à Montpellier. Tome III, 2^{ème} partie. L’époque classique. Les presses universelles, Avignon, 1986.
- 12) **Falgayrac J J S**. Gaillacencis, D Albensis « de cancro » Monspelli, J F Picot, 1785, Faculté de Médecine de Montpellier, 275, 005 1785-n°1 T 19.
- 13) **Falgayrac J J S, Pon J B, Pinac B, Bidot P**. Mémoire sur soit-montré, contre messieurs les professeurs de cette ville (Toulouse), 1784.
- 14) **Falgueras J J S**. Tentamen medicum de cancro, quod, deo duce, & auspice del parâ in Augustissimo Ludovico medico Monspellensi, publicis subiciebat disputationibus, thèse, februaril, 1785.
- 15) **Leenhardt Albert**. Montpelliérains médecins des Rois. Mazel, Largentière, 1941.
- 16) **Pinac B**. E loco Pouzac apud Bigerrones. « de visione » Monspelli, J Martel aîné, 1985 (24 p, in 8) Faculté de Médecine de Montpellier, 275, 005, 1784-1785.
- 17) **Pinac B**. Observations sur les eaux minérales de pinac, anciennement d’ariguelongue en bagnères, département des Hautes Pyrénées. J Buron, Bagnères, 1798.
- 18) **Pont J B**. E loco Bruges apud Benearnos. « de parotibus » Monspelli ; J F Picot, 1784, (8 p in 40). Faculté de Médecine de Montpellier, 275, 005 1785, n° 1 T 19.
- 19) **Pont J B**. Dissertatio medica de parotidibus, thèse, Montpellier, 1785.
- 20) **Robert Adolphe, Bourlonton Edgard & Cougny Gaston**. Dictionnaire des parlementaires français depuis le 1^{er} mai, librairie de Paris, 1889-1891.
- 21) **Saucerotte C**. Les médecins pendant la Révolution. Paris, Pariente, 1989.
- 23) **Tricoire J L**. L’anatomie et les anatomistes toulousains de 1789 à 1940. 98^{ème} congrès de l’association des morphologistes, 17/19 mars 2016, Toulouse.

ANNEXES :

- Les thèses des transfuges :

N° d'inscription à Montpellier, nom, titre et date de la thèse.

- **998, CARRIER** Joannes-Baptista, « De gastride seu inflammatione ventriculi ». J F Picot, 1782 (16p, in 4).
- **1005, DELOUYT de PEYRET** Ludovicus, « De febre maligna ». J F Picot, 1782, (15p, in 4).
- **1030, OLOMBEL** Jacobus-Samuel, « De febre ardenti ». J F Picot, 1782 (10p, in4).
- **1056, BOUZINAC** Joannes-Stéphanos, « De Carbunculo ». J F Picot, 1783, (12p, in 4).
- **1061, CHAPOUILLE** Josephus-Bertrandus, « De hydrophobia ». J Martel aîné, 1783, (20 p, in 4).
- **1072, ESTRIBAUD de GAURE** Joannes-Carolus, « Circa generationem ». J F Picot, 1783, (11 p in 4).
- **1074, FERRERE** Jacobus-Franciscus, « De utroque motu respiratione ». J Martel aîné, 1783 (8 p in 4°).
- **1082, LACAM** Joannes-Baptista, « De erysipelate ». J F Picot, 1783, (3 p in 4°).
- **1088, MAGESCAS** Joannes-Baptista, « De anthrace ». J F Picot, 1783, (4 p in 4°).
- **1104, VIGAROSY** Petrus-Josephus-Maria, « De visu ». J F Picot, 1783, (15 p in 4°).
- **1113, BOUILLAC de MONTIGNAC** Petrus, « De dysentéria ». J F Picot, 1784, (8 p in 4°).
- **1116, CALVIGNAC** Ludovicus –Maria-Franciscus « De taenia », 1784 (8p in 4°).
- **1118, CHAUTARD** Gabriel, « De mélencholia », 1784 (10p in 4°)
- **1154, ROUSSE** Joannes-Maria Bagnères, « De dysenteria »,1784 (4p in 4°).
- **1156, SENGÈS** Stephanus, « De lithiasi vesicae », 1784 (4p in 4°).
- **1163, ALARY** Guillelmus-Augustinus, « De digestionem seu chylicationem ». J F Picot, 1785, (27 p, in 4°).
- **1165, BELOU** Hyeronimus, « De plethora vera », 1785 (7p, in4).
- **1167, BERTRAND de SAINT SULPICE** Joannes, « De phoenomensis inflammationis ». J Martel aîné, 1785, (17 p in4).
- **1174, CABIBEL** Joannes- David, « De haemorrhagia uterina gravidarum ». J F Picot, 1785, (19 p in 4°).
- **1189, GAY** Joannes-Antonius, « De calcium metallicarum theoria et usibus medecis ». J Martel aîné, 1785, (10 p in 4°).
- **1230, VACQUIÉ** Petrus-Clemens, « De usu rerum non natularium senili servendae sanitati applicando ». J Martel aîné, 1785, (7 p, n4°).

